

Accord canado-américain de lutte contre les incendies de forêt

Le Canada et les États-Unis ont conclu un accord autorisant l'échange direct de ressources de lutte contre les incendies de forêt entre les ministères et organismes compétents des deux pays, a annoncé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Le ministère des Affaires extérieures a négocié l'accord au nom des ministères provinciaux et fédéraux qui participent à la lutte contre les incendies de forêt. Le Comité canadien de la lutte contre les feux de forêt, qui comprend des représentants des organismes fédéraux, provinciaux, industriels et non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine, a contribué à l'élaboration des modalités de l'Accord, ratifié par un échange de notes diplomatiques.

Les organismes de lutte contre les incendies, au Canada et aux États-Unis, ne peuvent maintenir en tout temps le matériel et le personnel nécessaires pendant les périodes d'incendies. Les échanges prévus par l'Accord permettront l'utilisation optimale des ressources disponibles.

L'entente vise tous les genres de matériel de lutte contre les incendies, y compris les avions, les boyaux d'arrosage, les outils manuels et les dispositifs de balayage en infrarouge, ainsi que le personnel de lutte contre les incendies.

Les ministères fédéraux intéressés sont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui de l'Environnement.

Toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de Terre-Neuve, participent à l'Arrangement. Les provinces qui ont choisi de ne pas participer pourront le faire dans l'avenir.

Entre 1968 et 1977, le feu a détruit en moyenne, chaque année, le quart de la récolte annuelle de bois marchand. En 1980 et 1981, le Canada a enregistré un nombre sans précédent d'incendies de forêt. La superficie de bois marchand détruite par le feu en 1981 a même dépassé la superficie des abattages pour l'ensemble des provinces et territoires.

Les expéditions de produits forestiers canadiens ont représenté \$22,1 milliards en 1980, année où le nombre des incendies de forêt a justement été supérieur à la moyenne.

M. MacGuigan s'est dit satisfait de cet arrangement qui facilitera une coopération mutuellement avantageuse pour les deux pays.

Le barrage Habib-Bourguiba, fruit de la coopération canado-tunisienne



Lors de son voyage à Tunis, M. Serge Joyal, ministre d'État, a rencontré plusieurs ministres tunisiens. On aperçoit sur la photo (de gauche à droite): l'ambassadeur du Canada en Tunisie, M. Blanchette, le ministre Joyal, le premier ministre, M. Mzali, le ministre de l'Équipement, M. Sayah, et le ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, M. Mezri Chekir.

L'inauguration du barrage Habib-Bourguiba a marqué le point culminant de dix ans de coopération entre les gouvernements, ingénieurs et constructeurs canadiens et tunisiens.

Le président de la Tunisie, M. Habib Bourguiba, a inauguré officiellement, le 14 juin à Sidi Saad, le barrage qui porte son nom. Le gouvernement du Canada était représenté par M. Serge Joyal, ministre d'État, par M. Marcel Massé, président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et par



M. Serge Joyal (à gauche) regarde le président Habib Bourguiba procédant à l'entrée en service du barrage Bourguiba.

M. Camille A. Dagenais, président du Conseil du groupe SNC.

Construit en vue de maîtriser les crues soudaines et désastreuses de l'oued Zéroud, de réalimenter les nappes phréatiques et d'irriguer environ 4 000 hectares, le barrage constitue la clé du succès du programme de développement agricole et industriel mis en oeuvre dans la région de Kairouan.

Dans le but de sauvegarder les patrimoines religieux, artistique et historique de cette ville et de contribuer au développement de la région, l'ACDI avait, en 1972, parrainé des études sur un programme intégré de développement de la région de Kairouan, haut-lieu du culte musulman. Dans leur rapport, les spécialistes mentionnaient la régularisation des eaux comme condition *sine qua non* de la réussite et ils recommandaient la construction de barrages sur les oueds Zéroud et Merguellil. On accorda la priorité au projet de Sidi Saad et les travaux commencèrent en 1978.

Le transfert de technologie constituait une large part du mandat des ingénieurs. Le ministère tunisien de l'Équipement et le groupe SNC réussirent à mettre sur pied une équipe intégrée d'ingénierie et de gestion de projet. Au fur et à mesure que les travaux progressaient, les Canadiens ont remis la responsabilité de leurs tâches à leurs homologues tunisiens lesquels ont pu terminer le projet avec le minimum d'aide de l'extérieur.